

Liban : la souveraineté nationale entre le réel et le désirable

par Général Émile Lahoud

Le général Émile Lahoud, qui fut président de la République du Liban de 1998 à 2007 et tint tête à l'ensemble du monde occidental, s'est adressé à ses compatriotes pour les mettre en garde contre ceux qui seraient enclins à brader la Résistance. Il souligne également que la Syrie actuelle traverse les mêmes épreuves que le Liban jadis et donne au monde le même exemple d'intégrité.

RÉSEAU VOLTAIRE | BEYROUTH (LIBAN) | 29 MARS 2014



Pour avoir soutenu la Résistance face à Israël et avoir refusé le pillage des hydrocarbures libanais par les Occidentaux, le président Émile Lahoud fut interdit d'entrée aux sommets internationaux et accusé d'avoir ordonné l'assassinat de Rafik Hariri. Ses généraux les plus proches furent abusivement jettés quatre ans en prison par les Nations unies et il ne fut pas invité à la prise de fonction de son successeur. Aujourd'hui, chacun reconnaît un homme exceptionnel qui a su protéger son pays.

a « souveraineté nationale » n'est pas une vaine expression

servant à dissenter sur les textes de toutes sortes de chartes et de constitutions. Elle est synonyme du concept de l'État, lequel se fonde sur un territoire, un peuple, une doctrine nationale ou un système politique.

La souveraineté suppose la « force », parce qu'aucun État n'est souverain s'il ne justifie des raisons de cette souveraineté sur son propre territoire, tout autant que face aux autres États. Autrement dit, nul État n'est à même d'imposer le respect de son indépendance, de sa libre décision, de l'intégrité de sa terre et de son peuple, s'il ne dispose de la force capable de dissuader toute agression d'où quelle vienne et de quelque nature qu'elle soit.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concept de Souveraineté nationale s'est confondu en quelque sorte avec celui de « Légimité internationale », du fait de la création de l'Organisation des Nations unies et de sa Charte constitutive qui réaffirme la souveraineté de chaque État et son droit à se défendre en cas d'agression, comme elle réaffirme le droit à l'autodétermination en vertu duquel chaque peuple se détermine librement au sein d'une patrie correspondant à un « État reconnu » [1].

Partant de là, qu'en est-il de la souveraineté libanaise ?

L'histoire moderne du Liban —c'est-à-dire depuis sa libération du mandat français— indique que le concept de souveraineté a périodiquement varié sans jamais prendre racine sur les deux piliers de la force et de la doctrine nationale, tant et si bien que certains en sont arrivés à déclarer que « La force du Liban résidait dans sa faiblesse » ; ce qui signifie que, pour ces gens là, la souveraineté n'est que jeu de mots, distanciation, ou apparence n'ayant rien à voir avec la dignité d'une nation.

Cette approche ne tient plus depuis que le Liban est tombé dans le feu allumé et nourri par le conflit israélo-arabe, notre ennemi usurpateur ayant interprété notre souveraineté de cette même façon. Il s'est autorisé à s'appropriier notre terre ainsi que nos richesses naturelles. Il a frappé notre peuple pacifique en détruisant nos infrastructures lors de « promenades militaires » censées assurer le confort à ses troupes.

Mais le peuple s'est réveillé du sommeil dicté par les théoriciens de la prétendue « faiblesse protectrice » pour suivre les voies de la Résistance et de son Droit naturel à se défendre lui-même, à défendre sa terre, et à défendre sa souveraineté. Un droit confirmé par les conventions internationales et régionales, y compris par la « Charte arabe des droits de l'homme » [2].

Ce peuple a soutenu sa valeureuse armée dont la doctrine s'est édifiée sur la base du « Connais ton ennemi » ; à savoir, l'entité ennemie usurpatrice et le terrorisme. C'est ensemble qu'ils ont repoussé l'agresseur, et c'est ensemble qu'ils sont sortis victorieux lors d'une formidable épopée libératrice offrant à la nation arabe, toute entière, une première victoire historique dans son conflit avec l'entité usurpatrice : la libération, par la force, d'une terre arabe précieuse au Sud-Liban et dans sa Bekaa occidentale en 2000, suivie d'une victoire écrasante contre l'agression israélienne en 2006.

Ces actions nationales et fondamentales, d'une grande qualité, ne peuvent permettre que quiconque nous ramène en arrière, ni permettre de nous priver de la saveur de nos droits nationaux récupérés à bout de bras par les héros de l'Armée et de la Résistance.

Tel est ce peuple tenace auquel les responsables, chargés de la gestion de ses affaires, devraient témoigner beaucoup d'admiration et de fierté au lieu d'user d'une phraséologie métaphorique issue de concepts erronés de la souveraineté nationale, qu'ils prétendent défendre. Étranges, les méthodes de ces gens qui professent une politique apaisante convenant aux juges de paix, mais répugnantes pour les peuples victorieux de leurs ennemis.

La force ne signifie pas la loi de la jungle. Elle est l'un des éléments de la dignité et de l'invulnérabilité de l'État, si nous réussissons tous ensemble à la maintenir et à nous abstenir de la disqualifier par une argumentation bancal et douteuse.

Il est très dangereux de détourner ou de dissimuler le vrai concept de notre souveraineté nationale, d'autant plus que ce concept a prouvé sur le terrain qu'il était le plus approprié, le plus sûr, et le plus efficace, pour repousser l'agression et permettre à

notre peuple d'aller plus loin, la tête haute.

La soumission est synonyme d'humiliation. Nul ne pourra ramener aux époques de l'humiliation nationale celui qui a refusé l'ignominie et qui a pratiqué la dignité. Et si le destin d'un peuple est de résister et de se fortifier par lui-même, c'est bien parce que la soumission qu'il endure le concerne en premier.

Aujourd'hui, c'est la Syrie qui donne un sens supplémentaire à la notion de souveraineté en résistant face à une guerre universelle menée contre l'État syrien, aussi bien à l'intérieur de ses frontières que dans les forums internationaux et régionaux.

Mais c'est le terrain qui dicte sa loi dans ce pays frère et le plus proche de nous. Son peuple s'est rassemblé autour de ses dirigeants fermement décidés à gagner la victoire, et autour de sa vaillante armée qui écrit avec le sang de ses martyrs et de ses blessés une épopée mémorable, qui entrera dans la légende pour raconter la défense de sa terre et de sa souveraineté.

La trahison des tenants de l'Ottomanisation, par le terrorisme, a remporté un succès temporaire contre la ville de Kessab et ses habitants [3]. Nombre d'entre eux sont d'authentiques Syriens pacifiques d'origine arménienne, une communauté qui a connu les massacres dont ils ont été capables à une époque que nous pensions révolue.

Mais Kessab résistera contre cette nouvelle agression ottomane et ses terroristes férus d'assassinats et de destruction. Elle témoignera du concept de la souveraineté nationale ancré dans chacun des citoyens de ce peuple luttant contre l'injustice et l'agression.

Puisse Dieu aider les âmes faibles, pour qu'elles réussissent à se débarrasser du fléau de la peur et s'habituer à l'ombre qui ne cache pas la lumière du soleil.

Général Émile Lahoud

Traduction
Mouna Alno-Nakhal

[1] « **Charte des Nations unies** », *Réseau Voltaire*, 26 juin 1945.

[2] « **Charte arabe des Droits de l'homme** », *Réseau Voltaire*, 14 septembre 1994.

[3] La famille maternelle d'Émile Lahoud est arménienne. Ses grands parents furent massacrés lors du génocide de 1915. La semaine dernière, l'armée turque a organisé l'entrée de plusieurs centaines de jihadistes sur le territoire syrien et les a soutenus face à l'armée syrienne, allant jusqu'à abattre un avion syrien. La population, principalement arménienne, de Kassab s'est enfuie à Lattaquié. Ndlr.

Source : « Liban : la souveraineté nationale entre le réel et le désirable », par Général Émile Lahoud, Traduction Mouna Alno-Nakhal, *Réseau Voltaire*, 29 mars 2014, www.voltairenet.org/article183025.html